

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

( convoqué individuellement par écrit le 29 novembre 2012 )

Le Maire

Michel DAESCHLER



SEANCE DU 6 DECEMBRE 2012



Sous la présidence de M. Michel DAESCHLER, Maire

Etaient présents :

**MM. les Adjoints :**

Paul SCHMID

Antoine HERTLING

André AUBELE

Martin PACOU

**Mmes, MM. les Conseillers Municipaux :**

Fabien HOFFBECK

Germain KASTNER-SPEISSER

Bernard KAUFFER

Anita KIM-WEISHAAR

Raphaël KOENIG

Sonia MAHOU

Jean-Claude NICOL

Antoine NOPPER

**Absents excusés :**

M. Stéphane GILLMANN qui donne procuration à M. Fabien HOFFBECK

M. Bertrand HOEHN qui donne procuration à M. André AUBELE

Mme Valérie KAYSER qui donne procuration à M. Raphaël KOENIG

Mmes Sophie MULLER et Nathalie SIGRIST

**Absente :** Mme Anita BOEHLER



Monsieur le Maire salue ses collègues et les remercie de leur présence.

**2012 – 68**

OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG :  
RAPPORT D'ACTIVITE 2011

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport d'activité annuel stipulant qu'il incombe au Président d'un Etablissement Public Intercommunal d'adresser chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

VU le rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG pour l'exercice 2011,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

**D O N N E A C T E**  
**au Maire**

◆ du rapport annuel 2011 susvisé.

**2012 – 69**

OBJET : SIVOM DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS : RAPPORT D'ACTIVITE  
2011

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport d'activité annuel stipulant qu'il incombe au Président d'un Etablissement Public Intercommunal d'adresser chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

VU le rapport annuel d'activité du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs pour l'exercice 2011,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

**D O N N E A C T E**  
**au Maire**

◆ du rapport annuel 2011 susvisé.

**2012 – 70**

OBJET : SICTOMME – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport d'activité annuel stipulant qu'il incombe au Président d'un Etablissement Public Intercommunal d'adresser chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

VU le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

VU le rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de MOLSHEIM et Environs (SICTOMME) pour l'exercice 2011,

Après avoir entendu les explications de Monsieur André AUBELE, Adjoint au Maire,

**D O N N E   A C T E**  
au Maire

◆ du rapport annuel 2011 susvisé.

**2012 – 71**

**OBJET : ECOLE ELEMENTAIRE D'ERNOLSHEIM-BRUCHE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE CLASSE DE CIRQUE**

Le Conseil Municipal,

VU la demande de l'Ecole Elémentaire d'ERNOLSHEIM-BRUCHE du 3 octobre 2012 sollicitant une subvention pour une classe de cirque qui a eu lieu du 22 au 26 octobre 2012 pour les élèves des classes de CP, CE1 et CE2, soit 42 élèves,

**D E C I D E**  
à l'unanimité

◆ D'ATTRIBUER une subvention de 10 € par enfant, soit 420 €,

◆ D'IMPUTER la dépense au compte 6574.

**2012 – 72**

**OBJET : ETABLISSEMENT LUCIE BERGER A STRASBOURG – DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE CLASSE TRANSPLANTEE EN NORMANDIE**

Le Conseil Municipal,

VU la demande de l'Etablissement Lucie BERGER à STRASBOURG du 20 octobre 2012 sollicitant une participation financière pour une classe transplantée en Normandie du 27 mai au 1er juin 2013,

CONSIDERANT qu'un élève domicilié à ERNOLSHEIM-BRUCHE participera à ce voyage,

**D E C I D E**

- ◆ D'ATTRIBUER une subvention de 5 € par jour et par ève,
- ◆ D'IMPUTER la dépense au compte 6574.

**2012 – 73**

OBJET : COLLEGE PAUL WERNERT A ACHENHEIM – DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN SEJOUR DE SKI

Le Conseil Municipal,

VU la demande du Collège Paul WERNERT à ACHENHEIM du 18 octobre 2012 sollicitant une participation financière pour un séjour de ski dans les Alpes du 17 au 22 mars 2013,

CONSIDERANT qu'un élève domicilié à ERNOLSHEIM-BRUCHE participera à ce voyage,

### **DECIDE**

- ◆ D'ATTRIBUER une subvention de 5 € par jour et par ève,
- ◆ D'IMPUTER la dépense au compte 6574.

**2012 – 74**

OBJET : COLLEGE NICOLAS COPERNIC A DUTTLENHEIM – DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal,

VU la demande du Collège Nicolas COPERNIC à DUTTLENHEIM du 26 novembre 2012 sollicitant une participation financière pour les voyages pédagogiques suivants :

- séjour à BERLIN ;
- séjour en Auvergne,
- séjour à ROME,

CONSIDERANT que 28 élèves domiciliés à ERNOLSHEIM-BRUCHE participeront à ces voyages, soit :

- 12 élèves au séjour à BERLIN,
- 4 élèves au séjour en Auvergne,
- 12 élèves au séjour à ROME,

### **DECIDE**

- ◆ D'ATTRIBUER une subvention de 5 € par jour et par ève,
- ◆ D'IMPUTER la dépense au compte 6574.

**2012 – 75**

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2/2012

Le Conseil Municipal,

## Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

VU sa délibération n° 2012-17 du 29 mars 2012 adoptant le budget primitif de l'exercice 2012,

VU sa délibération n° 2012-61 du 20 septembre 2012 approuvant la décision modificative n° 1/2012,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier certains crédits prévus au budget primitif 2012,

### **DECIDE**

◆ D'APPROUVER la décision modificative budgétaire suivante :

	SECTION	CHAPITRE OU ARTICLE	DESIGNATION	BP	DECISION MODIFICATIVE	
Dépenses	Fonctionnement	67	Charges exceptionnelles	2 000.00	+ 200.00	
Dépenses	Fonctionnement	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00	+ 2 287.00	
Dépenses	Fonctionnement	023	Virement à la section d'investissement	743 000.00	+ 60 000.00	-200.00 -2 287.00 -245 100.00 -247 587.00
Recettes	Investissement	021	Virement de la section de fonctionnement			-200.00 -2 287.00 -245 100.00 -247 587.00
Dépenses	Investissement	21318	Immobilisations corporelles – autres bâtiments publics	2 053 060.63	+ 60 576.73	
Recettes	Investissement	2031	Frais d'études		+ 60 576.73	
Recettes	Investissement	2804182	(Amortissement des immobilisations) bâtiments et installations		+ 2 287.00	
Dépenses	Fonctionnement	739116	Reversement sur FNGIR	60 000.00		-60 000.00
Dépenses	Fonctionnement	73923	Reversements sur FNGIR		+ 245 100.00	
Dépenses	Investissement	2115	Terrains bâtis	97 000.00		-97 000.00
Dépenses	Investissement	2118	Autres terrains	100 000.00		-90 000.00
Dépenses	Investissement	2151	Réseaux de voirie	430 000.00		-58 300.00

**2012 – 76**

**OBJET : APUREMENT DE L'ETAT DE L'ACTIF**

Le Conseil Municipal,

VU la circulaire interministérielle du 31 décembre 1996 précisant les modalités d'ajustement de l'inventaire et du fichier des immobilisations,

CONSIDERANT que cette circulaire préconise notamment l'apurement progressif des biens renouvelables autres que les constructions, le matériel de transport ou de voirie,

VU la délibération du 11 décembre 1997 portant ajustement de l'inventaire et de l'état de l'actif,

6 décembre 2012

CONSIDERANT la proposition de Monsieur le Maire de sortir de l'actif les biens renouvelables, acquis depuis plus de 5 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2012, c'est-à-dire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 qui par nature se déprécient rapidement et irrémédiablement et sont donc considérés à ce jour comme totalement amortis,

**DECIDE**

◆ DE NE PAS MAINTENIR à l'état de l'actif les biens figurant sur l'état ci-joint, acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 concernant les comptes :

- ⇒ 21568 : autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile,
- ⇒ 2183 : matériel de bureau et matériel informatique,
- ⇒ 2184 : mobilier,
- ⇒ 2188 : autres.

**APUREMENT DE L'ETAT DE L'ACTIF**

(annexe à la délibération n° 2012-76 du 6 décembre 2012)

<b>Année d'acquisition</b>	<b>N° inventaire</b>	<b>Libellé</b>
2006	MM0393	Gilets sapeurs pompiers
2006	MM0394	Outil force et déblaiement sapeurs pompiers
2006	MM0396	Logiciel liaison MAGNUS
2006	MM0397	Cisaille école élémentaire
2006	MM0398	Matériel informatique
2006	MM0399	Contrôle conformité ORACLE
2006	MM0400	Chariot 2 plateaux
2006	MM0401	Coques pour tri
2006	MM0402	Balises
2006	MM0403	Bouilloire sans fil
2006	MM0404	Tapis pour salle polyvalente
2006	MM0405	Lame pour déneigement
2006	MM0406	Numéros de maisons
2006	MM0407	Lecteur DVD école maternelle
2006	MM0408	Panneaux école maternelle
2006	MM0409	Lits superposés
2006	MM0410	Outillage
2006	MM0411	Enrouleur + séchoir
2006	MM0413	Bacs à sel

**2012 – 77**

**OBJET : LOCATION DES SALLES COMMUNALES : FIXATION DES TARIFS**

Le Conseil Municipal,

## Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

APRES EN AVOIR DELIBERE,

### **DECIDE** **à l'unanimité**

◆ DE FIXER comme suit :

⇒ les tarifs 2013 des locations des différentes salles communales :

Période d'été du 15 avril au 15 octobre

Locaux	Citoyens d'ERNOLSHEIM à but non lucratif	Citoyens d'ERNOLSHEIM à but lucratif	Personnes extérieures à ERNOLSHEIM	Associations d'ERNOLSHEIM- BRUCHE		Sté - CE ou Assoc. extérieurs	
				A but non lucratif	A but lucratif : 2/an gratuite à/c 3 <sup>ème</sup> :	A but non lucratif	A but lucratif
A	B	C	D	E	F	G	H
<b>Salle socioculturelle</b>	312 €	855 €		gratuit	317 €	802 €	1 166 €
Sonorisation et équipement scénique	42 €	63 €		gratuit	43 €	63 €	63 €
Caution	510 €	1 020 €		205 €	510 €	1 020 €	1 630 €
<b>Salle omnisports G.S. + P.S.</b>	GS réservée exclusivement au sport			gratuit	450 €	1 300 €	1 600 €
G.S.	GS réservée exclusivement au sport			gratuit	200 €	970 €	1 224 €
P.S.	205 €	612 €		gratuit	145 €	612 €	816 €
P.S. hors cuisine	166 €	510 €		gratuit	77 €	510 €	612 €
Caution	510 €	1 020 €		510 €	510 €	1 020 €	1 630 €
<b>Espace du Lavoir</b>							
1 salle	94 €	213 €		gratuit	95 €	213 €	265 €
2 salles	166 €	406 €		gratuit	170 €	406 €	531 €
Caution	205 €	306 €		205 €	306 €	408 €	561 €
<b>Club House foot ou pêche</b>	150 €	380 €		gratuit	150 €	380 €	500 €
Caution	205 €	306 €		205 €	306 €	408 €	561 €
<b>Corps de Garde Rez-de-chaussée</b>	57 €	141 €		gratuit	138 €	146 €	208 €
1 <sup>er</sup> étage	42 €	107 €		gratuit	106 €	125 €	188 €
Terrain de foot + vestiaires	Match					161 €	270 €
	Tournoi					255 €	468 €
Assurance obligatoire		26 €					

## Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

Majoration de la location pour la période hiver du 16 octobre au 14 avril		Salle socioculturelle = 64 € Club House Foot ou Pêche = 37 € P.S. = 37 € / G.S. = 67 € E.L. = 1 salle 26 € ou 2 salles 42 € Corps de Garde = 26 €
Taxe ordures ménagères		Cette taxe peut être facturée en fonction du nombre de personnes : - de 0 à 180 personnes = 15 € - de 181 à 360 personnes = 32 € - de 361 à max = 62 €
Forfait nettoyage		114 €
Location ½ journée pour formation ou réunion d'entreprises		50 % du tarif de la salle concernée

G.S. = grande salle – P.S. = petite salle – E.L. = Espace du Lavoir

⇒ les tarifs de location du mobilier, de la vaisselle et de matériel divers :

	Pour les citoyens et associations d'ERNOLSHEIM-BRUCHE			DIVERS
	VAISSELLE Prix à la semaine	MOBILIER Salle Omnisip. P.S.	MATERIEL BRASSERIE Nouveau modèle	
<b>Bac de 12 couverts - S.O.</b>	<b>13 €</b>			
<b>Bac de 60 couverts - S.O.</b>	<b>42 €</b>			
<b>Location verres – S.O.</b>	<b>0,15 €/pièce</b>			
<b>Caution</b>	<b>50 €</b>			
<b>1 table + 4 chaises</b>		<b>60 €</b>		
<b>1 chaise</b>		<b>10 €</b>		
<b>1 table</b>		<b>30 €</b>		
<b>Caution</b>		<b>200 €</b>		
<b>Garniture (1 table + 2 bancs)</b>			<b>7 €</b>	
<b>1 table</b>			<b>3,50 €</b>	
<b>1 banc</b>			<b>2,50 €</b>	
<b>1 chaise coque bleue (G.S.)</b>			<b>2,00 €</b>	
<b>Chapiteaux</b>	3 x 3 m.			<b>177 €</b>
<i>Fournir attestation assurance</i>	<i>Caution</i>			<b>1 020 €</b>
	3 x 6 m.			<b>210 €</b>
	<i>Caution</i>			<b>1 530 €</b>
<b>Grille caddie</b> <i>(prix à la semaine)</i>				<b>2 €</b>
<b>Percolateur / cafetière</b>				<b>5 €</b>



**TARIFS VAISSELLE**  
**pour casse ou manquant**

**Vaisselle**

Assiette plate .....	3,00 €
Assiette à dessert .....	2,00 €
Tasse à café .....	2,40 €
Sous-tasse à café .....	2,20 €
Fourchette .....	2,00 €
Couteau .....	1,60 €
Petite cuillère .....	1,60 €
Cuillère à soupe .....	1,60 €
Couvert à salade Plast 300 .....	3,10 €
Couteau à viande .....	2,00 €
Couteau à pain .....	2,00 €
Pochon inox 65 .....	6,20 €
Cruche .....	3,10 €
Verre à eau (24,5 cl) .....	2,00 €
Verre à vin blanc (15,5 cl) .....	2,00 €
Verre à vin rouge (17 cl) .....	2,00 €
Flute à champagne (17 cl) .....	2,00 €
Verre à bière .....	2,00 €
Verre à digestif (6,5 cl) .....	2,00 €
Plat ovale inox uni (340 x 220) .....	6,20 €
Plat ovale inox creux (305 x 185) .....	10,20 €
Légumier à oreille inox uni 220 .....	8,20 €
Plat rond uni 340 .....	6,20 €
Corbeille à pain inox ovale 260 .....	6,20 €
Plateau de service .....	8,20 €
Décapsuleur .....	2,00 €
Tire-bouchon .....	5,10 €

**Cuisine salle socioculturelle**

Ramasse couvert .....	12,30 €
Planche à découper 400x300 .....	12,30 €
Pochon inox 180 .....	24,50 €
Ecumoire araignée inox 180 .....	12,30 €
Fouet inox 350 .....	6,20 €
Spatule à réduire inox 375 .....	8,20 €
Pelle spatule inox 1200 .....	34,00 €
Pince tout usage L 225 .....	7,20 €
Ciseaux inox 225 .....	3,00 €
Passoire conique inox 400x200 .....	48,00 €
Casserole inox 180/2.1 l. ....	18,00 €
Casserole inox 240/5.5 l. ....	28,00 €
Faitout inox 210/8.6 l. + couvercle .....	34,00 €
Faitout inox 310/14.5 l. + couvercle .....	67,00 €
Marmite haute inox 500/98 l. + couvercle .....	322,00 €
Plaque à rôtir 400x300 .....	32,00 €
Plaque à rôtir 500x350 .....	38,00 €
Plaque à rôtir 600x400 .....	47,00 €
Poêle du chef inox 240 .....	34,00 €
Poêle du chef inox 320 .....	49,00 €
Poêle du chef inox 400 .....	76,00 €
Percolateur café 110 tasses .....	229,00 €
Ouvre boîte électrique .....	124,00 €
Tire bouchon comptoir .....	99,00 €
Grille four .....	20,00 €
Plat four .....	32,00 €

ASSOCIATIONS	COTISATIONS	
	2012	2013
FAMILLES RURALES	1 374.-	1 402.-
TENNIS CLUB	255.-	260.-
VOLLEY	151.-	154.-
PETANQUE CLUB	109.-	111.-
A.S.E.	472.-	482.-
TENNIS DE TABLE	/	/
G.V.F.	126.-	129.-
A.P.P.M.A.	151.-	154.-
A.P.O.B.	151.-	154.-
RAME	126.-	129.-
ERNO'BAD	/	154.-
DIVERS	MONTANT PAR SEANCE DE 1 A 2 HEURES	
	2012	2013
		15.-

◆ DE FAIRE une mise à jour annuelle des tarifs selon l'indice des prix à la consommation.

**2012 – 78**

**OBJET : AGRANDISSEMENT, TRANSFORMATION ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE MULTIFONCTIONS – AVENANT N° 1 AU LOT 8 – INSTALLATION ELECTRIQUE**

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'évolution des travaux a fait apparaître la nécessité de faire procéder à des modifications des prestations, soit :

- travaux en plus :
  - mise en place de câbles PTT et vidéo
- Travaux en moins :
  - larme anti-intrusion,
  - Contrôle d'accès,

VU la proposition d'avenant de l'entreprise Electricité KLEIN titulaire du lot 8 – installation électrique s'établissant comme suit :

- travaux en plus 832.00 € H.T.,
- travaux en moins 21 188.00 € H.T.  
-20 356.00 € H.T.,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 28 juin 2012,

### **DECIDE**

- ◆ D'APPROUVER les travaux et modifications présentés générant une moins-value sur le montant du marché initial de 20 356.00 € H.T.,
- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché initial portant son montant de 168 692.80 € H.T. à 148 336.80 € H.T. ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**2012 – 79**

**OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS –  
MONTANT ET MODALITES DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code de la Sécurité Sociale,

VU le Code de la Mutualité,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

VU la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 27 septembre 2012 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire :

- pour le risque santé : MUT'EST,
- pour le risque prévoyance : COLLECTEAM/HUMANIS,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 27 novembre 2012,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

## **DECIDE**

- ◆ D'ADHERER à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques :
  - SANTE couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité,
  - PREVOYANCE couvrant la perte de revenus en cas d'incapacité, d'invalidité et de décès,
- ◆ D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

### **A. LE RISQUE SANTE**

- a) Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Bas-Rhin,
- b) Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

- le montant forfaitaire de participation par agent sera de 144 € par an. Il sera proportionnel à la quotité d'emploi de chaque agent et évoluera avec le barème des traitements de la fonction publique.

### **B. LE RISQUE PREVOYANCE**

- a) Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Bas-Rhin,
- b) Les garanties souscrites sont les suivantes :

- **UN SOCLE COMMUN INDIVISIBLE REGROUPANT :**
  - ⇒ l'incapacité temporaire de travail (base de remboursement 95 % de l'assiette de cotisation),
  - ⇒ l'invalidité (base de remboursement 95 % de l'assiette de cotisation),
  - ⇒ le décès et la perte totale et irréversible d'autonomie (base de remboursement 100 % de l'assiette de cotisation).

- **OPTIONS :**

- Au choix de l'agent :
  - ⇒ la rente d'éducation,
  - ⇒ la minoration de retraite,
  - ⇒ le capital décès à 200 %,

c) L'assiette de cotisation pour le risque prévoyance est fixée comme suit :

- le traitement de base indiciaire et la nouvelle bonification indiciaire,
- le régime indemnitaire.

d) Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

- le montant forfaitaire de participation par agent sera de 144 € par an. Il sera proportionnel à la quotité d'emploi de chaque agent et évoluera avec le barème des traitements de la fonction publique.

◆ DE PRENDRE ACTE

- que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une prestation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit :

- ⇒ 0.04 % pour la convention de participation en santé,
- ⇒ 0.02 % pour la convention de participation en prévoyance,

- que les assiettes et les modalités de recouvrement soient identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

- ◆ D'AUTORISER le Maire à prendre et à signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

**2012 – 80**

**OBJET : REVISION DU SAGE ILL-NAPPE-RHIN – AVIS DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

VU le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ILL-NAPPE-RHIN révisé, document approuvé par la Commission Locale de l'Eau le 4 juillet 2012,

**DECIDE**

- ◆ D'EMETTRE un AVIS FAVORABLE quant au projet du SAGE ILL-NAPPE-RHIN révisé.

**2012 – 81**

**OBJET : ECHANGE COMMUNE DE DUTTLENHEIM/AUCHAN – LEVER D'UN DROIT DE RESOLUTION INSCRIT AU PROFIT DE LA COMMUNE D'ERNOLSHEIM-BRUCHE**

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE est bénéficiaire sur l'immeuble appartenant à la Sté AUCHAN FRANCE cadastré :

- commune de DUTTLENHEIM, lieu-dit « HARDT », section 46 n° 271/146 de 0.61 are, d'un droit à la résolution du contrat de vente des 16, 24 et 30 juin 1982, inscrit au Livre Foncier de DUTTLENHEIM,

CONSIDERANT que dans le cadre d'un acte d'échange entre AUCHAN France et la commune de DUTTLENHEIM, il y a lieu de lever cette inscription,

### **DE C I D E**

- ◆ DE DONNER mainlevée pure et simple de l'inscription de droit à la résolution susvisée prise au profit de la commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE,
- ◆ DE CONSENTIR à la radiation de cette inscription à tout endroit où elle pourrait figurer,
- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer tout document nécessaire à cette mainlevée.

**2012 – 82**

**OBJET : COMMUNICATIONS DIVERSES**

- **Parc des Sports** : un portail sera mis en place entre la salle omnisports et l'étang de pêche pour un montant de 2 014.00 € H.T.

Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

---

NOM - PRENOM	PRESENT/ABSENT	SIGNATURE
<b>DAESCHLER</b> Michel	Présent	
<b>SCHMID</b> Paul	Présent	
<b>HERTLING</b> Antoine	Présent	
<b>AUBELE</b> André	Présent	
<b>PACOU</b> Martin	Présent	
<b>NOPPER</b> Antoine	Présent	
<b>KASTNER-SPEISSER</b> Germain	Présent	
<b>SIGRIST</b> Nathalie	Absente excusée	
<b>MAHOU</b> Sonja	Présente	
<b>NICOL</b> Jean-Claude	Présent	
<b>MULLER</b> Sophie	Absente excusée	
<b>KAUFFER</b> Bernard	Présent	
<b>HOFFBECK</b> Fabien	Présent	
<b>HOEHN</b> Bertrand	Procuration à M. André AUBELE	
<b>KAYSER</b> Valérie	Procuration à M. Raphaël KOENIG	
<b>KOENIG</b> Raphaël	Présent	
<b>BOEHLER</b> Anita	Absente	
<b>KIM-WEISHAAR</b> Anita	Présente	
<b>GILLMANN</b> Stéphane	Procuration à M. Fabien HOFFBECK	